

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 16 juin 2015

Présidence : Mme JANNOT

Secrétariat : M. HELARY

Quorum : 20/23

ORDRE DU JOUR

1. Répartition budgétaire au titre de la gratuité de l'enseignement année scolaire 2015-2016
2. Convention de frais de gestion DNB session 2015
3. Décision Budgétaire modificative pour vote « provision de charges »
4. Décision Budgétaire Modificative pour vote « prélèvements sur fond de roulement »
5. Principe du Voyage au ski niveau 5^{ème} année scolaire 2015-2016
6. Sorties scolaires
7. Questions diverses

LISTE DE PRESENCE

N° d'identification : 0940790Y

Séance du : 16-06-2015

Total des membres : 23

Quorum : 12

NOM - QUALITÉ	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	SUPPLEANT
<i>Administration (Membres de droit)</i>				
- Mme JANNOT <i>Principale</i>	x			
- Mme RICHEN <i>Principale Adjointe</i>	x			
- Mme DIDIER <i>Gestionnaire</i>	x			
- Mme HADDAD <i>C.P.E.</i>	x			
<i>Représentant du Conseil Général</i>				
- M. WEIL	x			
- Mme LE BIDEAU		x		
<i>Représentants de la Commune</i>				
- Mme GOUEL	x			
<i>Personnalité(s) qualifiée(s)</i>				
<i>Représentants des Personnels Enseignants</i>				
- Mme FRANSMAN-SOUFFIR	x			
- M. HELARY	x			
- M. LESUEUR	x			
- Mme ZAGURY	x			
- M. ZDOBYCH	x			
- Mme BENTOLILA	x			Mme FAURE
<i>Représentants des Personnels Administratifs, sociaux, santé technique, ouvriers, service.</i>				
- Mme PITOUT	x			
- M. COOPEN	x			
<i>Représentants des Parents d'élèves</i>				
- Mme LE GUERINEL				
- M. PETIT	x			
- Mme CARLIN	x			
- Mme CLEMENT	x			
- M. PISCINA	x			
- Mme LECLERCQ	x			
<i>Représentants des élèves</i>				
- M. CERF				
- M. MAMAN	x			
<i>Invités éventuels</i>				

Total présents : 20

Signature du Président



La séance est ouverte à 17h53, le quorum étant atteint.

Mr HELARY (Membre élu professeur) est désigné secrétaire de séance.

1. Ordre du jour

Madame JANNOT soumet l'ordre du jour à l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du PV du précédent CA

Madame JANNOT soumet le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 31/03/2015, il est adopté à l'unanimité.

3. Répartition budgétaire au titre de la gratuité de l'enseignement année scolaire 2015-2016

Madame JANNOT passe la parole à Mme DIDIER, Adjointe Gestionnaire du collège Offenbach.

Mme DIDIER précise que la répartition n'est pas à voter dans la mesure où, au moment du budget prévisionnel 2015, les montants avaient été judicieusement définis.

C'est donc juste une information aux membres du CA :

- La dotation pour l'année scolaire 2015-2016 qui a été attribuée au collège Offenbach s'élève à 2 902 € 00
- Cette dotation est répartie de la façon suivante :
 - 727.65 € pour les droits de reprographie
 - 1 056.00 € pour les carnets de correspondance
 - 1 118.35 € pour les manuels scolaires.

Mme JANNOT précise que les manuels d'éducation civique seront vraisemblablement remplacés par des manuels d'éducation morale et civique pour répondre au changement de programme.

4. Convention des frais de gestion du DNB session 2015

Mme DIDIER précise que, cette année, le collège Offenbach devient centre de correction du diplôme National du Brevet.

A ce titre, nous demandons aux établissements (9) concernés par ces corrections de participer aux frais de gestion à hauteur de 50 €.

On passe au vote cette convention

- pour : 20
- contre : 0
- abstentions: 0

5. Décision Budgétaire Modificative pour vote « Provision de charges »

Mme DIDIER rappelle aux membres du CA le conflit qui oppose l'établissement à la société MDS pour le photocopieur. Pour ce conflit, le collège provisionnait la somme de 23 544.45 € sur un compte annexe. Or, depuis RCBC, il faut provisionner cette somme sur un compte de charges et de risque.

Aussi, pour cette année, Mme DIDIER propose donc aux membres du CA de prélever cette somme sur notre fonds de roulement.

On passe au vote cette DBM :

- pour : 20
- contre : 0
- abstentions: 0

6. Décision Budgétaire Modificative pour vote « Prélèvement sur fonds de roulement »

Madame DIDIER, précise qu'après ponction des 23 544.45 € voté précédemment, il reste la somme de 29 778.64€ sur le fonds de roulement.

Le conseil départemental demande de conserver un minimum de 18 893.00€.

Il reste donc 10 885.64 € à ventiler.

Madame JANNOT propose donc de prélever la somme de 10 000 € qui sera répartie de la façon suivante :

- 5 000.00 € pour le service AP – Activités Pédagogiques
- 4 400.00 € pour le service ALO pour l'entretien de l'établissement (fourniture, produits d'entretien.....)
- 600.00€ pour le SRH – Service de Restauration et d'hébergement (produit d'entretien)

Madame JANNOT précise que toutes les demandes des enseignants faites lors des conseils d'enseignements du mois de mai seront honorées avec cette DBM.

On passe au vote cette DBM

- pour : 20
- contre : 0
- abstentions: 0

7. Principe du voyage au ski – niveau 5ème pour l'année scolaire 2015-2016

Madame JANNOT rappelle l'intérêt de ce séjour SKI au centre Jean Franco (La PLAGNE) et souhaite renouveler ce dernier au titre de l'année scolaire 2015-2016 (40% de skieurs grand débutant).

Madame DIDIER présente donc la fiche financière de ce projet SKI :

- Le montant maximal présenté a été revalorisé de 3% par rapport au coût du précédent voyage. Ce montant maximal s'élève à 375 € 00 par Elève.
- Le foyer socio-éducatif propose de participer au financement de ce voyage à hauteur de 04€00 / Elève.

Suite à une question de Mr PETIT, Mme DIDIER précise que la participation financière des fédérations de parents d'élèves sera répartie ultérieurement et sera soumis à un autre vote en début d'année scolaire.

Suite à une question de Mme LECLERQ, Mme DIDIER précise que 09 familles ont fait appel au Fond Social pour un montant total de 900 € 00. Ne suffisant pas, le Foyer Socio Educatif a pris le relais pour aider ces familles. Et, malgré ces aides, 02 familles n'ont pas pu financer ce voyage.

On passe au vote le principe du voyage (375€00 par élève)

- pour : 20
- contre : 0
- abstentions: 0

8. Sorties scolaires

Pour éviter la convocation d'un conseil d'administration pour la validation de toutes sorties pédagogiques, Mme DIDIER souhaite soumettre au vote deux articles qui faciliteront l'organisation des sorties scolaires :

- Article 1 : Les membres du conseil d'administration acceptent le principe que toutes sorties scolaires inférieures à 20 € 00 par participant seront facultatives et ne donneront pas lieu à une consultation préalable du Conseil d'Administration
- Article 2 : Un bilan financier sera présenté par l'Adjointe Gestionnaire aux membres du conseil d'administration en fin d'année scolaire 2015 2016.

On passe au vote le principe d'organisation des sorties scolaires

- pour : 20
- contre : 0
- abstention : 0

9. Questions diverses

A la question de Mr LESUEUR sur l'organisation de sorties scolaires malgré la présence du plan Vigipirate Attentats, Mme JANNOT précise qu'il y a eu, au travers de circulaires rectorales, un assouplissement pour l'organisation de ces dernières. Les sorties scolaires sont autorisées dans le respect des consignes mises à jour sur le site de la DSDEN du Val de Marne, après évaluation des risques potentiels par la principale de l'établissement.

Mme JANNOT précise également que 2 événements majeurs ont été annulés cette année :

- La sortie MAC BETH pour le niveau 3ème
- L'échange Collège-Espagne avec TRES CANTOS

A la question de Mme LECLERQ sur les voyages linguistiques, très demandés par les parents d'élèves, Mme JANNOT précise que l'échange Collège-Espagne avec TRES CANTOS sera reproposé.

Mme JANNOT précise également que Mme BLOESS, professeur d'Allemand, travaille actuellement à réactiver l'échange Collège-Echwege dans le cadre du Jumelage municipal.

Enfin, les professeurs d'anglais ont essayé d'élaborer un échange avec une ville irlandaise, sans succès à ce jour (Français non étudié et niveau de classe non correspondant).

Madame Jannot leur a proposé d'envisager un mini séjour sur le niveau 4^{ème}. La proposition est restée sans réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Principale, Présidente de séance, clôt la séance à 18h25.

Le secrétaire de séance

Mr HELARY

La Présidente

P. JANNOT

Principale

94160 SAINT MANDE

COLLEGE OFFENBACH